



Fibre optique à Cugy – Information

Internet ultrarapide dans la commune de Cugy à partir de 2026

L'entreprise Swisscom, qui prévoit de poursuivre le déploiement du réseau à fibre optique à Cugy, est venue à la rencontre des autorités communales pour leur exposer ce projet.

La commune de Cugy bénéficie déjà de la technologie FTTS (« fibre dans la rue »). Swisscom va maintenant y déployer la technologie FTTH (« fibre jusqu'à la maison »). Les premiers travaux devraient commencer à l'été 2025 et, dès l'été 2026, les habitants de Cugy pourront accéder à l'Internet ultrarapide. Les représentants de la Commune et de Swisscom ont discuté ensemble de cette nouvelle extension.

Dès l'automne 2024, la société Multinet, partenaire de Swisscom, prendra contact avec les propriétaires pour leur proposer de raccorder gracieusement leurs bâtiments au réseau FTTH.

Avantage de l'Internet ultrarapide

Dès que le déploiement du réseau à fibre optique sera achevé, à l'été 2026, la population de Cugy pourra surfer sur Internet à vitesse ultrarapide – avec jusqu'à 10 Gbit/s de débit Internet, permettant par exemple le téléchargement d'un album photo standard de 1 gigaoctet en environ 0.8 seconde. Il sera ainsi possible de mener des visioconférences en télétravail, et d'utiliser différents services de streaming, le tout de manière fluide et en simultané.

Libre choix de l'opérateur

La population aura le choix entre les offres de différents prestataires, par exemple Wingo, Salt ou Sunrise, qui auront également accès au nouveau réseau.

Fibre optique au lieu du cuivre

La fibre optique est la technologie la plus stable et la plus résiliente. Partout où la fibre optique est déjà disponible, Swisscom va procéder à l'arrêt progressif de l'ancien réseau de cuivre, pour l'abandonner totalement à long terme. Ce réseau de cuivre étant très énergivore, cela permettra de réaliser à l'avenir d'importantes économies d'électricité – près de 100 gigawattheures par an en Suisse. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 20 000 habitants.

Géothermie hydrothermale dans la région lausannoise **Campagne de prospection 3D**

Des campagnes de prospection géophysique 2D ont déjà été menées dans l'agglomération lausannoise en 2016 et 2023. Elles ont permis d'analyser l'architecture du sous-sol et d'identifier plusieurs sites potentiels pour un premier forage exploratoire. D'ici l'automne-hiver 2024-2025, la société GEOOL SA (Géothermie de l'Ouest lausannois) et les Services industriels de Lausanne (SiL) vont débiter une campagne 3D.



Objectifs :

- Obtenir une vue tridimensionnelle du sous-sol pour optimiser l'emplacement des futurs sites de production de chaleur géothermique.
- Obtenir 100% de l'énergie consommée par des ressources renouvelables. La géothermie hydrothermale viendra compléter les autres sources d'énergies renouvelable pour y parvenir. A ce jour, env. 66% de l'énergie consommée provient de ressources renouvelables.

La prospection géophysique...

comment ça marche ?

Grâce aux camions vibreurs de la société vaudoise Geo2X SA, des ondes acoustiques sont envoyées dans le sol puis enregistrées en surface après réflexion sur les couches profondes.

Dans le cadre de la campagne 3D, les camions vibreurs appuient sur le sol une plaque métallique qui vibre durant moins d'une minute tous les 40 mètres. Pour enregistrer ces ondes, des petits capteurs (géophones) sont déposés sur le sol et enregistrent les vibrations. Les camions vibreurs utilisent autant que possible les accès routiers ; les capteurs sont parfois placés sur des parcelles privées avec l'accord des propriétaires ou dans le lac Léman, près des rives.

Où et à quel horizon ?

Pour acquérir ces données, trois flottes de deux camions vibreurs vont sillonner durant deux à trois semaines une grande partie de l'agglomération lausannoise, et même au-delà. Les dates précises seront fixées en fonction de l'avancée des procédures d'autorisation. Si tout se passe bien, les sondages pourraient encore avoir lieu au 2^e semestre 2024. Des équipes déposeront pendant la journée les capteurs, qui resteront en place durant une à deux semaines, avant d'être enlevés sans laisser de trace. Il est important de ne pas les toucher ou les déplacer pour ne pas perturber la mesure.

Quelles nuisances ?

Pour les propriétaires concerné-e-s par l'installation d'un géophone sur leur parcelle, cela implique un trou de 4 cm de diamètre sur 10 cm de profondeur. L'intensité des vibrations est contrôlée par des opérateurs en charge du respect des normes en vigueur. Le passage des camions, généralement de nuit, peut être perçu par le voisinage proche durant maximum 15 minutes, du fait du bruit des moteurs et des vibrations.

Retrouvez toutes les
informations actualisées



www.geool.ch